

Arrêté

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J, organisé par l'Institut National Universitaire Champollion.

La Directrice de l'Institut National Universitaire Champollion,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2025 autorisant au titre de l'année 2025 des recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, Adjoint.e en gestion administrative, organisé par l'Institut National Universitaire Champollion est composée ainsi qu'il suit :

Madame Josette FABRE, Attaché territorial, Syndicat Mixte Enseignement Supérieur Sud du Tarn,

Monsieur Guillaume JOBARD, Assistant ingénieur, Institut National Universitaire Champollion, Albi

Madame Laure SUDRE, contractuelle catégorie A, Institut National Universitaire Champollion, Albi

Article 2 : La Directrice de l'Institut National Universitaire Champollion, Madame Christelle FARENC, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Albi, le 24 juin 2025

La Directrice

Christelle FARENC